

Conditions générales

Annulation ou report :

La manifestation pourra être annulée et reportée en cas de météo défavorable. Si la manifestation est complètement annulée, votre chèque vous sera restitué.

Participation des mineurs :

Pour toute participation d'un mineur, le majeur désigné responsable est dans l'obligation de signer l'autorisation parentale. Ce dernier s'engage à être présent en permanence sur le lieu de la manifestation (à terre ou sur l'eau)

Le mineur doit être capable de manier son équipement de façon autonome ; l'organisateur se réserve le droit de ramener à terre un participant en difficulté.

Équipement :

L'équipement obligatoire pour pratiquer le SUP : gilet de sauvetage ou combinaison néoprène. Le gilet de sauvetage peut être fourni par le Yacht Club de Bouzigues et doit être porté par chaque participants qui ne possède pas sa propre combinaison. Nous vous conseillons de prévoir une tenue adéquate en fonction des conditions : coupe vent, chaussures fermées ou chaussons néoprène, combinaison néoprène , casquette, paire de lunettes attachées, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous est conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague ou boucle d'oreille.

Le Yacht Club de Bouzigues décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'effets personnels.

Yacht Club de Bouzigues, 2, rue Saint Nicolas 34140 Bouzigues tel : 06 46 32 66 93

<http://www.yacht-club-bouzigues.com>